



Le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye exhorte les Burundais à travailler d'arrache-pied pour développer le pays



Ce dernier a reçu un financement de 15.000.000 de francs burundais de la part de l'organisation Search for common Ground et 20.000.000 francs Bu de la part de la Présidence de la République.

La deuxième a été Madame Bora Njebarikanuye, originaire de la Mairie, initiatrice du projet d'élevage

Le Président de la République, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a, ce dimanche 20 août 2022, participé aux activités de la finale du concours du projet de la télé-réalité "Ndi umu DG", qui se sont déroulées en commune Gitega dans la Province de Gitega où il a exhorté les Burundais à travailler d'arrache-pied pour développer le pays.

Il s'agissait, en effet, de la deuxième édition de ce concours qui est appuyé par l'organisation Search for common ground, des cérémonies où 3 femmes finalistes sur 300 participantes défendaient leurs projets. Ces dernières représentaient trois provinces dont Mairie de Bujumbura, Gitega et Muyinga.

Le Président NDAYISHIMIYE a remis le premier prix à Ndinzemenshi Marie originaire de Gitega, initiatrice d'un projet écologique de compostage et valorisation des déchets organiques humains.

des lapins; elle a reçu 10.000.000 Fbu comme encouragement; tandis que la troisième, à la personne de Madame Céline Uwimana de Muyinga, initiatrice d'un projet de production du bloc à lécher pour les vaches, a eu une enveloppe de 8.000.000 Fbu.

« Travailler beaucoup est le seul moyen d'avoir ce que l'on veut pour se développer » a dit le Chef de l'État Burundais après l'octroi des prix. Toujours dans le souci de développer le pays, le Président de la République SE Evariste NDAYISHIMIYE a appelé la population burundaise à éveiller la conscience humaine qui est le seul moyen de lutter contre la pauvreté.

Ce concours a également vu la participation de certains membres du gouvernement Burundais, le Ministre ayant la communication dans ses charges a insisté sur thème de la communication comme outil de développe-

Dans ce numéro:

page

Le Président de la République SE Evariste NDAYISHIMIYE exhorte les Burundais à travailler d'arrache-pied pour développer le pays

1

La Chine soutient les efforts du Président de la République SE Evariste NDAYISHIMIYE dans l'EAC

2

Le Gouvernement Japonais octroi un don de riz au Gouvernement burundais

3

Le Ministre en charge de l'Agriculture affirme la disponibilité des fertilisants de FOMI

5

Communiqué de Presse no15 de la Réunion du Conseil des Ministre du Mercredi 17 Août 2022

7

ment. L'Ambassadeur des États-Unies d'Amérique au Burundi a aussi encouragé la population Burundaise à travailler beaucoup pour atteindre à un développement durable.

Vous saurez qu'avant ces activités, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye avait rehaussé de sa présence les cérémonies marquant l'ou-

verture du Jubilé de 100 ans de la Paroisse Notre Dame de la Victoire Giheta, Archidiocèse de Gitega. Créée le 06 novembre 1923, les festivités relatives à la célébration de ce jubilé auront lieu le 06 novembre 2023.

(www.presidence.gov.bi)

La Chine soutient les efforts du Président de la République SE Evariste Ndayishimiye dans l'EAC

Le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a reçu vendredi en audience, au Palais Ntare Rushatsi, Madame Zhao Jiangping, l'Ambassadeur de la Chine au Burundi, qui a réaffirmé l'engagement de son pays à appuyer le Burundi dans sa relance

économique et son intégration économique dans l'EAC. L'Ambassadeur Zhao Jiangping a d'abord adresser les félicitations du Président Chinois à Son Homologue burundais en tant que Président en exercice de l'East African Community, déterminé à consolider la paix et la sécurité et l'intégration économique de la sous-région.

« La Chine va continuer de soutenir les efforts du Président Burundais dans son combat pour la relance économique. Ainsi, se prépare-t-il un mémorandum agricole entre les deux parties », a dit Madame Zhao Jiangping évoquant que les relations sino-burundaises sont à valoriser par la confiance politique gagnant-gagnant et le soutien mutuel sur la scène internationale.



« Nous préparons la nouvelle phase de coopération technique pour l'année prochaine afin d'augmenter la production du riz et la plantation des champignons », a-t-elle ajouté, avant de mentionner que la Chine travaille d'arrache-pied pour faire avancer le projet de réhabilitation et l'extension de l'aéroport international Melchior Ndaye de Bujumbura.

Le Chef de l'Etat a mentionné les défis auxquels le Burundi fait face dans cette phase de relance économique, liés notamment aux difficultés d'irrigation, à l'expérimentation des substrats, à l'augmentation de la production, à l'élevage de porcs.

Les deux hautes personnalités se sont convenues à oeuvrer ensemble pour le développement des populations de leurs pays respectifs. (www.presidence.gov.bi)

Le Burundi se réjouit de l'état des relations de coopération avec le Japon

Lors d'une audience accordée le jeudi 18 août à l'Ambassadeur du Japon au Burundi Mr MASAHIRO IMAI, au Palais Ntare Rushatsi, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a salué les bonnes relations de coopération qui existent entre le Burundi et le Japon. "Le Japon appuie le Burundi



dans différents domaines socio-économiques et nous nous en réjouissons", a fait savoir le Chef de l'Etat qui a poursuivi en l'informant sur les projets prioritaires en cours d'exécution au Burundi notamment la réhabilitation des routes, le projet d'adduction d'eau potable dans tout le pays ainsi

que la construction d'un centre d'enseignement professionnel à Karusi.

"Nous voulons former de vrais techniciens afin de promouvoir la création d'emplois", a-t-il indiqué précisant que le soutien du Japon dans la réalisation de ces projets serait le bienvenu.

Prenant la parole, l'Ambassadeur du Japon au Burundi a annoncé que son gouvernement compte octroyer au gouvernement du Burundi un don de riz d'une valeur de 4,5 Milliards de FBU.

"Nous sommes en train d'étudier la possibilité de financer aussi le projet d'éclairage de la ville de Gitega", a ajouté le diplomate Japonais.

L'Ambassadeur MASAHIRO IMAI a par ailleurs fait savoir que son gouvernement entend multiplier ses appuis au Burundi dans le domaine agricole par la construction d'un hangar de stockage des aliments, initier un projet d'irrigation des terres cultivables, ériger une usine de polissage du riz et relancer le projet de construction du barrage de Kajege. Il a souligné qu'il compte sur une étroite collaboration des autorités Burundaises afin que ces projets soient menés à bon port.

(www.presidence.gov.bi)

Le Gouvernement Japonais octroi un don de riz au Gouvernement burundais



Le jeudi 17 Août 2022, à Gitega, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Ambassadeur Albert SHINGIRO et l'Ambassadeur du Japon au Burundi SE M. MASAHIRO IMAI ont procédé à la signature de l'échange de Note pour le Don de 1500 Tonnes de riz que le Japon offre au Burundi.

Dans son mot de circonstance, l'Ambassadeur MASAHIRO IMAI a fait savoir que grâce à la coopération diplomatique inlassable et étroite entre les deux pays ce programme a permis le Japon d'octroyer cette aide alimentaire. Il a indiqué que le Japon continue de travailler étroitement avec le Burundi pour réaliser « la transition vers la croissance économique durable et le développement sociale ». Pour y parvenir, la coopération nippo-burundaise dans le secteur agricole est primordiale, a-t-il ajouté. L'Ambassadeur MASAHIRO IMAI a signalé que le Japon qui est toujours un ami intime du Burundi dans quelle que soit la situation, a pris des engagements dans trois domaines pour soutenir le développement du pays : l'agriculture, l'amélioration des

infrastructures de transport et de capacité douanière et l'amélioration des services sociaux de base. SE MASAHIRO IMAI a fait savoir que les revenus de la vente du riz Japonais peuvent être utilisés pour des initiatives de développement socio-économique auxquelles le Burundi attache une grande importance.

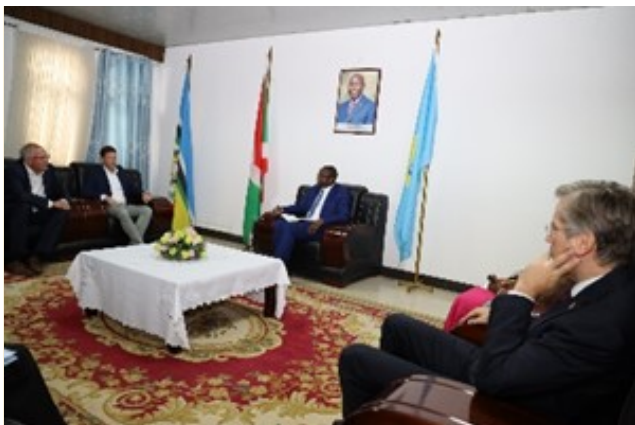
En terminant l'Ambassadeur du Japon au Burundi, a parlé de la TICAD 8 qui se tiendra cette année en Tunisie à la fin de ce mois d'août. Il a remercié le Ministre pour sa contribution au processus de la TICAD8

Prenant la parole, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au développement a d'abord remercié l'Ambassadeur du Japon au Burundi qui s'est déplacé pour effectuer cette signature de l'échange de Note pour le Don de riz et aussi son engagement de travailler ensemble pour renforcer davantage les excellentes relations entre le Burundi et le Japon, les relations qui existent depuis 60 ans. Il s'est réjoui que ces relations sont allées toujours de l'avant en se renforçant et en se diversifiant davantage dans l'intérêt de deux pays respectifs. Il a indiqué que ce don interviendra dans plusieurs domaines dont notamment dans le domaine de l'agriculture, un domaine prioritaire pour le pays.

Pour le TICAD 8, SE Albert SHINGIRO a annoncé que c'est l'un des événements extrêmement importants pour le continent Africain, pour cette année la participation du Burundi sera à un niveau élevé. Le Burundi va soumettre à la partie Japonaise quelques projets d'intérêt commun dans les domaines déjà cités.

Notons que le don octroyé est d'environ 1500 Tonnes de riz japonais (soit environ 300.000.0000 yen).
(Rédaction-MAECD)

Le Secrétaire Permanent a reçu en audience une délégation parlementaire Allemande



Le mercredi 17 août 2023, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a reçu en audience une délégation parlementaire allemande conduite par Monsieur Dieter Reinl, l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Burundi.

Le Secrétaire Permanent a souhaité la bienvenue à la délégation parlementaire allemande et les a souhaités de bon moment au pays. Il a signalé que le Burundi et la République Fédérale d'Allemagne entretiennent de bonnes relations et que le Gouvernement du Burundi apprécie les réalisations de la République Fédérale d'Allemagne dans le pays.

Prenant la parole, le Représentant de la délégation parlementaire allemande, Monsieur Manuel Hagel Mdl a salué la manière dont ils ont été accueillis. Il a indiqué que la République Fédérale d'Allemagne est satisfaite des bons rapports que l'Ambassadeur leur envoie sur la situation au Burundi et il a encouragé le Gouvernement du Burundi à continuer dans le même

chemin.

Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a indiqué que la sécurité règne sur tout le territoire national et que la population vague normalement aux activités quotidiennes. Il a ajouté que le Gouvernement du Burundi attère au développement du pays et le bien-être de la



population. Il a ainsi invité le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne à appuyer le Gouvernement du Burundi dans d'autres secteurs du développement en plus de leur appui habituel. Il a indiqué que le Burundi est ouvert à la Coopération avec ses partenaires dans tous les secteurs.

Monsieur Hagel Mdl a remercié le Gouvernement du Burundi pour son effort pour développer le pays. Il a rassuré que la République Fédérale d'Allemagne est prête à appuyer le Burundi dans d'autres secteurs du développement. **(Rédaction-MAECD)**

La Ministre en charge de la santé rencontre certains responsables en province Rumonge

La Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA Dr Sylvie Nzeyimana a rencontré au chef-lieu de la province Rumonge, les chefs de services publics déconcentrés, sanitaires et les responsables des formations sanitaires. L'objectif de cette rencontre était de relever les défis en vue d'améliorer les presta-



tions dans le système de santé. Parmi les défis soumis à la Ministre de la santé publique et de lutte contre le SIDA Dr Sylvie Nzeyimana par les responsables administratifs et sanitaires de Rumonge, figurent entre autres le manque du personnel dans certaines structures sanitaires et les plateaux techniques, des

disparités des prix des mêmes produits pharmaceutiques dans les pharmacies et des probables pharmacies qui exercent sans l'autorisation du Ministère de la Santé, certains médicaments qui ne sont plus sur l'ordre des produits supportés par la Mutuelle de la Fonction Publique et le manque du carburant des ambulances qui servent à faire les références .

Une autre préoccupation partagée est celle des responsables coupables des détournements des fonds dans les structures de santé. Concernant cette préoccupation, ils ajoutent que leurs dossiers ont été ouverts dans la cour anticorruption mais qui restent sans s'inquiéter alors que ces fonds ne sont pas retournés.

A toutes les préoccupations soulevées par les responsables administratifs et sanitaires de Rumonge, la Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA a tranquilisé que des solutions seront trouvées au fil et à mesure que les moyens vont être disponibles.

Concernant les pharmacies qui exercent sans autorisation du Ministère de tutelle, Dr Sylvie Nzeyimana a exhorté les administratifs et les services de sécurité à collaborer pour la fermeture immédiate de ces dernières vues que celles-ci peuvent constituer un danger public.

Pour les coupables de détournement des fonds, elle a exhorté aux instances judiciaires à agir sans tarder pour retourner les fonds détournés.

Aux agents de santé récidivistes, elle a recommandé aux responsables de la santé à appliquer la loi régissant les travailleurs de l'Etat.

En marge de cette la rencontre, la Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA Dr Sylvie Nzeyimana a effectué une visite à l'hôpital en extension de Kigutu du Centre Village health Works en commune Vyanda dans la province sanitaire de Bururi, initié par un burundais vivant aux Etats-Unis Déogratias Niyizonkiza. (www.rtnb.bi)

Le Ministre en charge de l'agriculture affirme la disponibilité des fertilisants de FOMI

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Dr Déo Guide Rurema a effectué mardi 17 août 2022, une descente dans la commune de Gishubi de la province Gitega. L'objectif de cette descente était de rencontrer les agriculteurs afin de recueillir leurs doléances.

Au cour de cette rencontre avec la population, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculteur et de l'Elevage Dr Déo Guide Rurema a reconnu la perturbation dans l'approvisionnement des intrants agricoles pendant la saison culturale B.

Selon le Ministre, l'usine FOMI (Fertilisant Organo-Minérale) n'avait pas compris que la population allait s'adonner à l'agriculture à un rythme très accéléré. Le Ministre a saisi l'occasion pour demander aux responsables des bureaux provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage de collecter dans les meilleurs délais les bons d'approfondissement en fertilisant et de les acheminer à l'usine FOMI.



Dr Déo Guide RUREMA a également indiqué que les fertilisants de FOMI sont déjà disponibles dans ses entrepôts au niveau de chaque province en quantité suffisante, sauf FOMI Tatahaza dans les provinces de Bubanza, Bujumbura et Cibitoke. Il a affirmé que la situation est en train de s'améliorer considérablement.

Le Ministre en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage dans ses attributions, a souligné que bientôt il y aura des mesures instruisant les services de son Ministère de faire des descentes régulières au sein de la population pour voir si réellement les engrais sont en train d'être distribués convenablement aux agriculteurs.

Pour terminer, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a également indiqué que des comités collinaires, chargé de faire l'inscription et des commandes de la population sur les collines, en passant par la commune jusqu'à la province, pour bien maîtriser cette chaîne de distribution) et d'approvisionnement des intrants au sein de la po-

Elaboration du plan d'aménagement du littoral du lac Tanganyika: état des lieux



Le Ministre en charge de l'Environnement Dr Déo Guide Rurema a procédé jeudi 18 août 2022, à l'ouverture d'un atelier de présentation de l'état des lieux de l'élaboration du plan d'aménagement du littoral du lac Tanganyika.

Déo Guide Rurema Ministre en charge de l'Environnement a fait savoir que l'objectif de cet atelier est de rappeler l'état des lieux actuel du littoral du lac Tanganyika, des zones à protéger et des zones où les investisseurs peuvent apporter des capitaux pour promouvoir le tourisme, le commerce sur le long du littoral du lac Tanganyika. Il a précisé que c'est également une occasion pour les investisseurs de s'aligner à ce plan de gestion intégré des ressources en eaux pour ne pas investir en perdant.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a indiqué que ce plan a été adopté en conseil des ministres en mars de cet année. Après observations le conseil des Ministres a recommandé de vulgariser ce document pour qu'il soit connu de tous avant la fin de cette année.

Au cours des exposés, les images ont montré que le

littoral du lac Tanganyika est occupé d'une façon désordonnée, ne suit aucun plan dans le but de préserver les espaces qui le méritent.

Dans la mise en œuvre du programme d'aménagement intégré dans le littoral du lac Tanganyika, les experts ont montré que pour y arriver, il faut notamment des réseaux de routes d'accès (70 km), réseau électrique, station d'épuration et réseaux d'assainissement (50 km), des réseaux de fibre optique (70 km), etc.

Parmi les types d'aménagement envisagés à court terme figurent entre autres, le départ de la pêche artisanale pour la pêche moderne, construire des endroits occupés d'une façon désordonnée et structurer toutes espaces occupés dans cet endroit.

(www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°15 DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 17 AOUT 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 août 2022, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le mercredi 10 août 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de loi portant statut des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi**
- 2. Projet de loi portant statut des Sous- Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi**
- 3. Projet de loi portant statut des Militaires de rang de la Force de Défense Nationale du Burundi**

Ces trois projets ont été présentés par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

La Force de Défense Nationale du Burundi est régie par la loi organique n°1/21 du 27 juin 2022 portant missions, organisation, composition, instruction, conditions de service et fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi.

Mais jusqu'aujourd'hui, les Officiers, les Sous Officiers et les Militaires de rang de la Force de Défense Nationale du Burundi sont régis par des Statuts mis en place en décembre 2010.

Il convient de souligner que ces projets avaient été analysés et adoptés par le Conseil des Ministres, mais qu'entre-temps il a été nécessaire de revoir la loi organique de 2017 régissant la Force de Défense Nationale du Burundi pour l'adapter à la Constitution de 2018.

Ces projets viennent s'adapter à la nouvelle loi organique de 2022 mais s'inspirent largement de ces statuts de décembre 2010, en apportant certaines innovations pouvant permettre à l'Officier, au Sous Officier et au Militaire de rang de travailler dans un environnement socio- économique et sécuritaire du moment.

Ces projets apportent des innovations notamment au niveau des droits, des devoirs et des incompatibilités, des avantages liés aux conditions de travail, à l'ancienneté, au soutien à la famille du militaire en activité qui décède ainsi qu'à un appui pour une digne réinsertion à la vie civile pour celui qui part à la retraite.

Des nouveautés ont été également apportées en ce qui concerne les primes, les indemnités et autres avantages sociaux comme encouragement et compensation aux contraintes et risques du métier de militaire.

Des innovations s'observent aussi au niveau de la gestion de la carrière ainsi que du régime disciplinaire.

A l'issue du débat, les trois projets ont été tous **adoptés** avec entres autres recommandations de :

- Vérifier si les avantages prévus sont harmonisés avec ceux de la Police Nationale du Burundi ;
- Ramener l'allocation de fin de carrière à 4 mois au lieu de 12 mois ;
- Vérifier si la pension de vieillesse que le projet prévoit existe au niveau de la Police Nationale et si ce n'est pas le cas, supprimer la disposition y relative;

- Vérifier si la régularisation administrative et pécuniaire pour le militaire détenu et acquitté est prévue au niveau de la Police Nationale et si ce n'est pas le cas, supprimer la disposition y relative ;
- Préciser que les conditions de stage et de perfectionnement sont déterminées par un texte réglementaire ;

4. **Projet de décret portant révision du décret n° 100/15 du 23 janvier 1987 portant création d'une Inspection Générale de la Justice, présenté par la Ministre de la Justice.**

Créée par le décret n°100/15 du 23 janvier 1987, l'Inspection Générale de la Justice avait comme mission principale d'assister le Conseil Supérieur de la Magistrature dans son rôle de contrôle des institutions judiciaires.

Sa mission a été revue respectivement 2005, en 2018 et en 2020 à travers les décrets organisant le Ministère de la Justice.

Ces trois derniers textes qui ont amendé et étendu les missions et les attributions de l'Inspection Générale de la Justice ne l'ont pas fait de manière détaillée.

Par la suite, la loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant modification de la loi n° 1/08 du 24 avril 2011 portant organisation générale de l'Administration Publique a institué les inspections générales dans tous les ministères.

Ainsi, le projet de décret portant révision du décret n° 100/15 du 23 janvier 1987 vient:

- Repenser une inspection générale moderne qui répond aux exigences d'une justice à travers laquelle tout justiciable reçoit ce qui lui revient de par la loi et dans les conditions équitables ;
- Redéfinir les missions de l'Inspection Générale de la Justice de manière claire afin d'éviter les chevauchements longtemps observés dans l'exécution de certaines tâches relevant de ses missions.
- Se conformer au prescrit de la loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant organisation générale de l'Administration Publique.

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté** avec les recommandations suivantes :

- Supprimer le poste d'Inspecteur Général Adjoint ;

- Supprimer les dispositions qui parlent des indemnités, primes et autres avantages ;
- Préciser les attributions de chaque Inspecteur Principal
- Préciser que la gestion des crédits budgétaires sera effectuée par le Comptable des Engagements des Dépenses comme dans le Ministère ;
- A tous les ministères, de mettre en place les inspections générales par décret conformément à la loi portant organisation générale de l'Administration Publique;
- Que l'Inspection Générale de la Justice vérifie constamment que les délais de prescription pour les affaires déjà jugées sont respectés.

5. Projet de décret déterminant les secteurs prioritaires pour l'économie nationale, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le Code des Investissements du Burundi prévoit en son article 3 les secteurs d'activités pour ceux qui désirent investir au Burundi.

Ce Code des Investissements prévoit des avantages à octroyer aux investisseurs ayant bénéficié des certificats d'éligibilité.

Cependant, pour être éligible à ces avantages, quelques conditions sont prévues, notamment l'appartenance du projet d'investissement à un secteur prioritaire.

Le choix des secteurs d'activités prioritaires tient compte des priorités du Gouvernement établies dans le Plan National de Développement.

La mise en place de ce décret déterminant les secteurs prioritaires pour l'économie nationale est une application du Code des Investissements du Burundi, qui dispose que « les secteurs prioritaires sont déterminés par décret ».

Pour lever toute confusion au moment de son exécution, ce projet de décret prévoit une liste des secteurs d'activités prioritaires. Cette liste permet à l'investisseur de constater lui-même s'il est ou pas dans la bonne position pour procéder à la demande du certificat d'éligibilité pour pouvoir bénéficier des avantages du Code des Investissements.

Ainsi, en plus d'appartenir à un secteur d'activité prioritaire, certaines conditions doivent être également remplies, notamment :

- La spécification des véhicules à importer pour les projets de transport routier ;
- l'objectif visé par l'investisseur pour les projets de transformation et production industrielle ;
- La condition d'être au moins une clinique pour les structures de santé ;
- La surface de la parcelle, le nombre de niveaux en hauteur et le parking à prévoir pour les projets de construction des immeubles à usage commercial et de bureaux.

A l'issue du débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Compléter le titre en précisant qu'il s'agit des secteurs prioritaires **dans le domaine des investissements**;
- Citer les secteurs prioritaires uniquement et éviter de citer les types d'activités à mener ;
- Préciser dans le texte que les nationaux seront recrutés en priorité , sauf pour les compétences non disponibles localement.

6. Projet de convention d'exploitation de la tourbe sur le périmètre Kashiru, Commune Mugongomanga, Province Bujumbura, en faveur de la société Trade Investment Partnership Company and General Trading (TIPC)

7. Projet d'ordonnance ministérielle portant octroi de l'autorisation d'exploitation de la tourbe sur le perimetre Kashiru, Commune Mugongomanga, Province Bujumbura, en faveur de la société Trade Investment Partnership Company and General Trading (TIPC)

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Le sous-sol Burundais regorge de substances minérales riches et variées, parmi lesquelles figure la tourbe.

Actuellement, la tourbe est utilisée comme combustible et peut substituer le bois de chauffage. C'est dans ce sens que la société Trade Investment Partnership Company and General Trading «TIPC », s'est assignée comme objectif d'investir dans le domaine de la production des briquettes à base de la tourbe.

Ce projet vise à développer une nouvelle source d'énergie facilement accessible aux ménages à partir de la tourbe brute extraite dans le pays. Il sied de signaler que ce projet présente un caractère spécial visant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité, tout cela dans le sens de lutter contre les changements climatiques, et par conséquent la lutte contre la déforestation.

Le coût de l'investissement total du projet est estimé à six milliards cinq cent neuf millions cent soixante-trois mille cinq cent francs burundais (6.509.163.500 Fbu).

Certains équipements en rapport avec ce projet sont pour le moment disponibles et ont la capacité de produire 48 à 80 tonnes de briquettes par jour.

La société a déposé le dossier de demande de l'autorisation d'exploitation de la tourbe sur le périmètre Kashiru conformément à la législation minière en vigueur.

Le site retenu est dans les marais de KASHIRU, Commune Mugongomanga, Province de Bujumbura Rural, susceptibles de fournir environ 200 000 tonnes de tourbes brutes. La production maximale planifiée par TIPC est de l'ordre de 25.000 tonnes de briquettes par an, avec un prix de vente de 400Fbu/Kg.

Après analyse de ce dossier, et considérant l'impact positif du projet sur l'environnement et l'économie nationale, ainsi que l'impérieuse nécessité de trouver des sources d'énergie abordables qui remplaceraient le bois de chauffage, le Conseil des Ministres a constaté que la société TIPC mérite d'être encouragée en lui accordant l'autorisation demandée.

Ainsi, les deux projets ont été tous **adoptés** avec les recommandations suivantes :

- Dans le projet de convention, insérer une disposition qui indique les délais dans lesquelles les activités doivent avoir commencé, et s'assurer que tous les documents nécessaires sont disponibles. Passé ce délai, la convention sera caduque ;

- Se rassurer de l'indemnisation préalable des personnes qui exercent des activités sur ce périmètre ;
- Préciser les montants des fonds que ce Projet va affecter au développement socio- économique de la localité;
- Après l'opérationnalisation de ce Projet, procéder à la sensibilisation de la population sur l'usage de la tourbe par les ménages ainsi que la promotion de l'usage du gaz et instaurer en même temps des mesures de restriction à l'usage du bois de chauffage;
- Associer le Ministère en charge de l'environnement dans la mise en œuvre de ce Projet.
- Accélérer le travail de modernisation de l'ONATOUR pour que ses activités ne soient pas absorbées par cette société ;

8. Note relative à la mise en application de la politique salariale équitable vis-a-vis des statuts spéciaux, présentée par le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi.

Avec la politique salariale pour le secteur public burundais les composantes de la structure de rémunération sont :

- Une part indiciaire qui tient compte de la qualification au recrutement et à l'ancienneté ;
- Une part-emploi qui tient compte de l'emploi effectivement occupé suivant la classification et la cotation des emplois qui ont eu lieu suivant les critères clairement définis qui sont :
 - la qualification requise (pour accéder à tel ou tel autre emploi décrit dans le rapport de classification),
 - la complexité et la technicité liée à l'emploi occupé;
 - les facteurs contextuels (environnement de travail, contraintes liées à l'occupation d'un emploi...);
 - le degré de responsabilité (capacité d'adaptation, implication dans la planification...).
- Une part- performance comme complément ponctuel de rémunération qui tient compte du mérite individuel ou collectif;
- Une part liée à la situation individuelle d'un fonctionnaire ou agent public (Allocations familiales).

En ce qui concerne sa mise en œuvre, cette politique salariale s'appliquera à tous les employés du secteur public, quel que soit leur statut.

Après échange sur la note, le Conseil des Ministres est **abouti** aux conclusions suivantes :

- Reformuler le titre de façon à montrer que les corps de défense et de sécurité ne sont pas concernés ;
- Réécrire le contenu de la Note sous forme d'un Arrêté du Premier Ministre ;
- Mettre en place une équipe technique permanente de haut niveau pour une certaine durée qui va appuyer les structures concernées dans la mise en œuvre de cette politique;
- Que les Ministres en charge de la Sécurité Publique et de la Défense Nationale organisent des causeries morales dans leurs corps respectifs pour que les policiers et les militaires ne fassent pas une interprétation erronée de cette politique ;
- Que le Ministère en charge de la fonction publique avec les syndicats organisent un panel médiatique d'explication de la nouvelle politique salariale et de l'ajustement salarial pour que les fonctionnaires ne continuent pas à en avoir une compréhension erronée.

9. Divers

Son Excellence le Président de la République a informé les membres du Gouvernement que sur demande de la République Démocratique du Congo à la Communauté Est Africaine de l'appuyer à ramener la paix dans l'Est de ce pays, le Burundi y a déployé un bataillon qui va travailler avec l'Armée de la République Démocratique du Congo pour stabiliser cette région et contribuer à la réconciliation du peuple congolais.

Fait à Gitega, le 18 août 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte
Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi